

informations



Comité Régional CGT Midi-Pyrénées



Hommages
P. Baghi
J.-A. Bessiere



A la une
AGEFIPH



Actualité régionale
Assises régionales des
élus et mandatés CGT

N° 220

Août 2015

Réforme territoriale

dossier



Editorial	2
A la une	3
• AGEFIPH	
• Très Petites Entreprises	
Hommages	4
• P. Baghi	
• J.A. Bessiere	
Activité régionale	6
• Formation Syndicale	

Dossier7

Réforme territoriale



Communiqué11

- Egalité d'accès aux soins :
Intervenir d'urgence? C'est vital !

Actualité régionale12

- Assises régionales des élus et
mandatés CGT
- Assemblée Générale
du CSIR PYREMED

A vos agendas15

- Prochaines sessions
de formation CGT à l'IRT



Comité Régional CGT
Midi-Pyrénées
7, place du Fer à Cheval
31300 TOULOUSE

Prix : 1€ • N° 220 • Août 2015
N° d'inscription à la CP 0216505720
ISSN 1950-4926

Directeur de la Publication :
Lionel Pastre

Tél. 05 61 23 35 52 - Fax 05 61 21 82 23

e-mail : cgt.crpm@orange.fr

site : www.cgt-midipyrenees.com

Conception et réalisation :

Sandrine Bellin

Comité Régional CGT Midi-Pyrénées

Imprimé par le

Comité Régional CGT Midi-Pyrénées

Après un été réparateur, mais avec une CGT bien visible et présente, comme sur la caravane du Tour de France cycliste ou encore la caravane des saisonniers (qui a été accueillie, pour la première fois, par nos 8 départements), la CGT s'est remise à l'offensive dès début septembre.

La réussite du meeting de rentrée confédéral, le 8 septembre, à Toulouse, a donné le ton et permis de lancer une dynamique pour la journée d'action du 23 septembre, journée d'action pour dénoncer les discriminations syndicales et défendre un vrai dialogue social.

Il y a une réelle demande et la CGT se doit d'être à la hauteur.

Cette date s'inscrit dans un processus et nous amènera sur la journée d'action du 8 octobre qui correspond à l'ensemble de nos revendications (salaires, temps de travail, conditions de travail, etc...) et qui avait été décidée bien en amont.

Cet esprit conquérant, de lutte, revendicatif, n'aurait certainement pas déplu à 2 camarades qui viennent de nous quitter et à qui je souhaite rendre hommage en leur dédiant ce bulletin, Pierre BAGHI, Secrétaire régional Midi-Pyrénées de 1971 à 1973, et Jean-Albert BESSIERE, Secrétaire Général de l'Union Départementale de l'Aveyron entre 1994 et 2009.

Ils n'auraient pas renié la citation de Paul ELUARD, ô combien annonciatrice et plus que jamais d'actualité: « Moi, je vois à l'horizon une foule sans peur, qui lutte et qui espère... »



Lionel Pastre
Secrétaire régional



AGEFIPH

« Former, informer, sensibiliser tous les militants CGT »

Le Comité Régional CGT vient de renégocier la convection avec l'AGEFIPH



UN RÉFÉRENT CGT (VOIR SITE CGT MIDI-PYRÉNÉES) EST À VOTRE DISPOSITION POUR:

- Former, informer, sensibiliser tous les militants CGT
- Répondre à l'obligation d'emploi de personnes handicapées (NAO)
- Communiquer sur le handicap en entreprise
- Maintenir dans l'emploi un salarié en situation de handicap

LES AIDES ET SERVICES DE L'AGEFIPH:

- Former des personnes handicapées dans l'entreprise
- Recruter et accompagner un collaborateur handicapé

N'hésitez pas à nous contacter par email ou téléphone

Très Petites Entreprises

Le 21 octobre 2015 journée nationale CGT sur les TPE.

Midi-Pyrénées détient 58250 TPE. Languedoc Roussillon en détient 59930.

Un total de 118180 sur les 1092187 TPE en France soit 11 % (Données SECAFI 2011).

Les TPE représentent en moyenne 94 % du nombre total des entreprises. Elles emploient en moyenne un salarié.

En février 2011 la CPRIA (Comité Paritaire Régional Interprofessionnel de l'Artisanat) a été mise en place en Midi-Pyrénées contre la volonté du MEDEF et de la CGPME.

La volonté est de créer un CE pour les TPE sous forme d'adhésion de

50 € par TPE pour l'ensemble de ces salariés et employeurs.

A ce jour le fonctionnement a été sous-traité par un prestataire. Pour le moment cela ressemble plus à une agence de voyage (à améliorer). Nous sommes loin de la loi de modernisation sociale de 2008.

Lors des résultats des élections de décembre 2012 les salariés des TPE ont mis la CGT première organisation syndicale avec 29,54 % des voix.

Quels changements pour ces salariés? Mobilisons-nous pour que ça change!



www.cgt.fr

Pierre BAGHI



Pierre BAGHI nous a quittés le mardi 28 juillet 2015. Une page importante de la CGT Midi-Pyrénées se tourne.

En effet, Pierre est et demeurera le premier secrétaire régional CGT Midi-Pyrénées de 1971 à 1973, lorsque la CGT décide, à partir de 1969, de mettre en place les Comités régionaux.

Très jeune, 19 ans du fait de ses engagements, il devient permanent de la JOC pendant 5 ans. Souhaitant faire son expérience en milieu ouvrier, il intégrera, comme apprenti, la SNCASE (devenue aujourd'hui EADS).

Il adhère à la CGT et devient délégué d'atelier (1951), puis secrétaire général du syndicat.

Son engagement à la JOC l'a fait connaître des dirigeants de l'UD 31. Il en deviendra le secrétaire général en 1956.

Deux ans après son élection à la direction de l'UD, il devient membre de la commission administrative de la confédération.

Au moment de la création du Comité Régional Midi-Pyrénées, il est tout naturellement conduit à assurer cette nouvelle responsabilité qu'il assumera cependant peu de temps, puisqu'il sera assez vite sollicité par la confédération pour assurer des responsabilités au sein

de la FSM (Fédération Syndicale Mondiale) où il deviendra le secrétaire général de l'Union Internationale de la Métallurgie.

A son retour, Pierre deviendra Président de l'Institut Régional d'Histoire Sociale de Midi-Pyrénées. Il consacrera son activité à l'écriture de « l'Histoire du mouvement ouvrier en Haute-Garonne », publié en 1995, et « l'Histoire de la JOC en Midi-Pyrénées », en 2000.

Pierre répondait, lors d'une table ronde (5 juin 2009), lorsqu'on l'interrogeait sur la création et le développement du Comité Régional CGT Midi-Pyrénées: « *La région, à Toulouse, a toujours plus ou moins existé, pas dans la structure, mais dans les rapports sociaux et syndicaux. Cela n'avait rien à voir avec l'évolution économique de la région, mais c'était la solidarité des luttes. Jules Forgues le rappelait, dans beaucoup d'endroits et d'écrits, nous étions un peu le catalyseur des UD voisines pour les aider [...] Il y a toujours eu des relations entre les UD [...]. La notion de région n'était pas inconnue dans le sens de la solidarité des luttes. [...] A la CGT, on est toujours prêts à mettre en pratique les décisions confédérales avec plus ou moins d'élan. La mise en place des Régions n'apparaissaient pas comme une nécessité absolue. Il faut préciser également que le gouvernement*

n'avait pas davantage que les syndicats une idée précise de l'organisation des Conseils Régionaux. » (extraits issus du livre « La CGT Midi-Pyrénées de 1971 à 2011 », publié en 2010 par l'IRHS Midi-Pyrénées.)

Le Comité Régional CGT Midi-Pyrénées adresse ses plus sincères condoléances à sa compagne Josette, à ses 3 enfants Christine, Jean-Pierre et Michel, ainsi qu'à toute sa famille.



Jean-Albert BESSEIRE

Jean-Albert, au-delà de l'homme, du mari, du père, du grand-père, du frère, ton engagement militant a marqué en profondeur toute ton existence.

Ta vie, c'est l'histoire d'un Homme, d'un camarade qui a emprunté et parcouru de nombreux chemins, dont celui du syndicalisme.

En 1974, un an après être rentré à EDF en région parisienne, tu adhères à la CGT, tu as alors 22 ans. Quelques années plus tard après être revenu en Aveyron, tu deviens Secrétaire Général du syndicat d'EDF-GDF de 1982 à 2004.

L'affaire des 5 de Rodez te propulsera avec tes compagnons de lutte, au-devant de la scène et c'est de façon tout à fait légitime que tu deviendras Secrétaire Général de l'Union Départementale de l'Aveyron.

Jean Albert tu étais un grand dirigeant syndical, d'une intelligence politique aigüe que tu savais exercer avec la chaleur humaine qui te caractérisait, ce qui a permis que sous ton impulsion, la CGT de l'Aveyron progresse tant en termes, d'activité, que de forces organisées. Tout ton engagement au service des autres s'est appuyé sur ta conscience de classes et tes convictions profondes, toujours avec l'idée d'aider l'homme

à s'extirper de l'exploitation dont il est victime.

Une vie militante porteuse de valeurs, de paix, de tolérance, de fraternité, de solidarité.

Comme d'autres qui nous ont quittés ces dernières années, tu as beaucoup compté pour moi, et j'ai beaucoup appris à tes côtés.

Toujours disponible, tes analyses très justes du contexte économique, social et politique m'ont beaucoup apporté dans ma prise de fonction, cette faculté à transmettre, à prendre du recul quelles que soient les situations ont été très précieuses.

Bébert comme nous aimions t'appeler, je garde en mémoire tes visites à l'UD où tu arrivais en sifflotant, avec sous le bras la presse locale et nationale que tu prenais plaisir à lire tous les jours.

Que ce soit à EDF ou à l'UD c'est avec constance et lucidité que tu as contribué aux nombreuses luttes et mobilisations, qui ont marqué notre Département ces dernières décennies. Tu étais reconnu et apprécié au-delà de l'Aveyron, les très nombreux messages qui nous parviennent de toute la France en témoignent.

Jean Albert tu as contribué à écrire une très grande page de l'histoire de la CGT en Aveyron.

Et si l'idéal de progrès et de justice

sociale, que tu auras porté jusqu'au bout, suscite le respect, il nous reste désormais, comme tu as su le faire, à le faire vivre avec humilité et détermination.

Alors oui, nous sommes malheureux de ton départ, mais soyons heureux de t'avoir connu.

Ta vie, toute habitée de luttes, de résistance, du bruit de l'espoir en l'avenir, a enrichi la notre.

Merci pour cela, merci de nous avoir permis de militer avec toi et d'avoir pu partager cette vision d'un monde meilleur qui nous habite tous particulièrement en ce moment.

Jean-Albert, la trace que tu laisses continuera à vivre dans nos luttes et dans nos cœurs.

Au nom de la CGT mais aussi au nom de tous ceux qui ont pu apprécier ton engagement, ta modestie, ta gentillesse, encore une fois merci.

Adieu Jean Albert!

Adieu Camarade!

David Gistau
Secrétaire Général de l'UD 12



Formation syndicale

« mutualiser les moyens et les savoirs faire »

Feuille de route du groupe de travail régional « Formation syndicale », validée en plénière du Comité Régional le 26 juin 2015.

La Conférence régionale de Luz-Saint-Sauveur (17 et 18 décembre 2014) avait pointé la nécessité de mettre en place un groupe de travail régional « Formation syndicale ».

Il est tout de suite rappelé que ce groupe de travail n'a pas vocation à se substituer au travail de formation syndicale engagé dans les Unions Départementales ou dans les Fédérations.

Il est également rappelé que la formation syndicale doit s'inscrire dans le cadre de la politique des cadres.

Ce groupe de travail est placé sous la responsabilité du Comité Régional à qui il rendra des comptes régulièrement et une réunion annuelle (en octobre) aura lieu entre l'ensemble de ses membres et le comité régional.

Il se réunira à minima 3 à 4 fois par an, l'objectif étant d'avoir une activité régulière et pérenne. Il pourra s'assurer de la participation de camarades ayant des compétences particulières sur les domaines étudiés si besoin.

Il sera animé par Franck Hollier,

membre du secrétariat régional et en charge de la formation syndicale au niveau de l'Union Départementale du Tarn.

Il sera composé de 10 membres, les huit responsables départementaux de la formation syndicale, un administrateur de l'Institut Régional du Travail et le responsable de la convention régionale Agefiph.

Ses missions seront diverses et variées avec comme objectifs prioritaires de mutualiser les moyens et les savoirs faire et de prendre en compte, dans les plans de formations, le plan de formation IRT et les journées Agefiph.

Il élaborera les règles de vie entre les organisations sur les questions liées à la formation syndicale, établira un état des lieux des offres de formation syndicale en région, mettra en commun les plans de formations des différentes organisations pour constituer un « catalogue » régional, analysera les besoins des formations spécifiques à proposer au « niveau régional » (Prudis, administrateurs, etc.), concevra des actions de formation au regard des besoins (en lien avec l'IRT notamment sur l'aspect des constructions pédagogiques ; lien avec la politique des cadres), impulsera l'échange

d'informations entre les responsables de la formation syndicale entre eux, ainsi qu'avec les organisations, assurera un suivi des parcours de formation des formateurs à travers la constitution d'une base de données des formateurs (à accès restreint - ce listing ne se concevant pas comme un « catalogue » de formateurs dans lequel les organisateurs piocheraient pour assurer l'organisation des stages), fera des propositions pour élaborer le plan de formation IRT annuel.

Cette feuille de route nous permettra d'être encore plus à l'offensive sur la question de formation syndicale et de répondre au maximum aux besoins des militants.

Réforme territoriale

« aucune concertation préalable »

Le 1er janvier 2016, les régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées fusionneront. C'est un fait ! Que l'on soit d'accord ou qu'on ne le soit pas, cela se fera et la vie des citoyens, des salariés, des syndiqués de ces deux régions sera fortement impactée.

Bien entendu, la CGT a essayé de participer aux débats, de faire entendre sa voix, mais le gouvernement a décidé de passer en force, faisant fi des problématiques des salariés et des propositions (ou objections) qu'avancait notre organisation syndicale.

Dès le départ des réflexions sur cette loi, voire ces lois, nous nous sommes élevés pour dire qu'il y avait un véritable déni de démocratie, qu'elle soit citoyenne ou syndicale.

Mais rien n'y a fait, le gouvernement a décidé de passer en force, sans aucune concertation préalable,

avançant à grand coup de conférences de presse, arguant que c'était la seule façon pour faire des économies et être compétitif ! De plus, suivant le dogme du « Capital », on nous explique qu'un accroissement de la métropole servira l'intérêt des autres territoires...

Bien entendu, ayant besoin pour le grand public, de faire croire à de grandes négociations avec les organisations syndicales, de nombreuses réunions ont eu lieu partout en France, et pour nos deux régions, à Toulouse, à Carcassonne, avec des visites de ministres... mais uniquement pour nous expliquer comment cela allait se passer !

Une grande leçon de dialogue social territorial...

On nous a enfin sollicités pour nous positionner sur le nom de la ville qui sera, temporairement, préfecture de région, à savoir Toulouse (quelle surprise !). Sur cette dernière question, il est à noter que nous avons refusé de prendre part au vote, au niveau des CESER (Conseil Economique Social et Environnemental Régional) Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, et donner caution à cela. Les deux Comités régionaux CGT ont même fait une déclaration commune au niveau des deux instances.

«... La CGT ne s'associera pas à cette opération de communication. Pas plus que nous ne donnerons notre avis sur le choix du nom de la future capitale régionale ou le petit nom de la nouvelle région. La CGT continuera de défendre

les intérêts de la population, qu'elle soit du Languedoc-Roussillon ou de Midi-Pyrénées, et singulièrement des salariés de l'Etat et des collectivités locales impactés par le regroupement des régions. En conséquence nous refusons de voter... »

Mais comme je le disais, la fusion des régions aura bien lieu et la capitale provisoire sera Toulouse. Le chef-lieu définitif sera arrêté en juillet 2016, après consultation de la nouvelle assemblée régionale issue des élections des 6 et 13 décembre 2015.

RAPIDEMENT, QUE VA-T-IL CONCRÈTEMENT SE PASSER ?

- La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, adoptée par le Parlement le 16 juillet dernier, renforce le rôle des collectivités régionales notamment dans le domaine économique et le développement local ;
- La revue des missions, dont les conclusions ont été présentées au conseil des ministres du 22 juillet dernier, clarifie le rôle et les missions de l'État ainsi que de chaque niveau de collectivité territoriale ;
- La charte de la déconcentration du 7 mai 2015 renforce la capacité de l'État à agir efficacement sur les territoires en unifiant son action ;
- En application de la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, sept nouvelles régions se substitueront le 1er janvier prochain à seize des régions actuelles.



Réforme territoriale

« la 10e région la plus peuplée de l'Union européenne »

LE GOUVERNEMENT NOUS A EXPLIQUÉ QUE 5 OBJECTIFS SONT POURSUIVIS PAR LA RÉFORME TERRITORIALE DE L'ÉTAT:

1. Simplifier: dans chaque région fusionnée, il y aura l'an prochain un seul préfet de région, un seul directeur de région académique, un seul directeur général d'agence régionale de santé et un seul directeur régional pour chaque réseau ministériel.

Les chefs-lieux définitifs seront fixés avant le 1er octobre 2016, après avis des conseils régionaux issus du renouvellement de fin 2015.

2. Mettre en cohérence l'action de l'État sur le territoire: Les préfets voient leur rôle de direction des services de l'État et de coordination de l'ensemble des opérateurs et institutions qui dépendent d'eux renforcé.

3. Renforcer la proximité: le Gouvernement a décidé de conforter l'État départemental dans la mise en

œuvre des politiques publiques.

4. Améliorer l'efficacité, faire des économies, moderniser les méthodes de travail: La réforme fait disparaître 9 postes de préfets de région et de directeurs généraux d'agence régionales de santé et 63 postes de directeurs régionaux des administrations de l'État ainsi que leurs états-majors.

Dans le cadre de la réforme, les différents sites des directions régionales seront spécialisés et la rationalisation des moyens de fonctionnement sera poursuivie pour garantir l'efficacité des services déconcentrés de l'État.

5. Conforter l'équilibre des territoires: L'équilibre des territoires est garanti par les nouvelles organisations régionales. Le tiers des sièges des directions régionales sera implanté hors chefs-lieux afin de prendre en compte les spécificités de chaque territoire.

UNE FOIS QUE NOUS AVONS EN TÊTE LES OBJECTIFS DU GOUVERNEMENT, EN PARTICULIER EN TERMES DE PROXIMITÉ ET D'ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES, QUE VA ÊTRE LA NOUVELLE RÉGION?

Elle aura une superficie de 72700 km² (13 départements), possèdera 2 métropoles, Toulouse (4^e ville de France) et Montpellier (8^e ville de France) et deviendra la 10^e région la plus peuplée de l'Union Européenne (sur 274). Aussi grande que l'Irlande ou la République tchèque, elle sera aussi la 19^e d'Europe pour son niveau de PIB (150 milliards d'euros, soit 7,2 % du PIB de la France).

5724 millions d'habitants la composeront, soit 8,7 % de la population nationale, avec une prévision de 6,6 millions en 2030.

La nouvelle région se caractérise par des atouts économiques forts qui portent le dynamisme économique régional. L'aéronautique et l'espace constituent un pôle de référence mondial à rayonnement international. La santé est une filière caractérisée par de nombreux savoir-faire et atouts dans les thématiques du cancer et du vieillissement ainsi que par de nombreux laboratoires pharmaceutiques. La filière numérique est émergente: les start-ups sont en plein développement avec deux métropoles French Tech, Toulouse et Montpellier, et le secteur de l'e-santé est considéré comme une filière d'avenir pour la nouvelle région.





« Les inégalités territoriales sont prégnantes »

Le secteur agricole, agroalimentaire et forestier pèse dans l'économie du territoire avec des filières agricoles très diversifiées et complémentaires (viticulture, fruits et légumes, élevages, grandes cultures). Il s'agit de la première région de France en surface de vignes, de la 2^e en termes d'emploi agricole et pour les productions végétales ainsi que de la 3^e pour l'agroalimentaire et pour la filière forêt-bois.

Toulouse accueillera les sièges des trois directions régionales en charge respectivement de l'agriculture, de l'environnement, de l'aménagement et du logement ainsi que des entreprises. Elle sera également le siège des directions régionales de l'INSEE et des finances publiques. Montpellier sera la ville siège de l'agence régionale de santé, de la direction régionale en charge de la culture ainsi que de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Elle accueillera la chambre régionale des comptes. La rectrice de l'académie de Montpellier assurera la fonction nouvelle de rectrice de région académique.

Le siège de la nouvelle chambre régionale des comptes sera implanté à Montpellier (Les chambres régionales des comptes exercent à titre principal sur les collectivités territoriales et leurs établissements publics une triple compétence de jugement des comptes des comptables publics, d'examen de la gestion et de contrôle

budgétaire. Elles ont une mission d'évaluation des politiques publiques et des conditions de leur mise en œuvre au niveau local par leur contribution aux enquêtes thématiques).

QUELS ENJEUX POUR LA CGT ?

Cette réforme territoriale et de l'État n'est en aucun cas une priorité face à la crise.

Les inégalités territoriales sont prégnantes. Les accès à la santé, à l'éducation, à la culture semblent plus aléatoires selon où l'on vit. Quant à l'accès à l'emploi, c'est encore plus criant comme disparité territoriale ! Et puis, doter les futures régions de pouvoirs règlementaires étendus, sans précision sur le contenu, fait craindre un accroissement des mises en concurrence. Pourquoi pas, demain, un SMIC régional ?

Le Comité Régional a une vision critique et porte une alternative à l'aménagement du territoire tel qu'il est porté par les politiques publiques régionales. Le développement de l'emploi industriel et la ré-industrialisation de nos territoires ne pourront se concrétiser qu'avec des services publics répondant aux besoins des populations, forts, efficaces et de proximité. C'est une des conditions qui fera que nous pourrons réellement

« **VIVRE et TRAVAILLER**

PARTOUT en MIDI-PYRÉNÉES et en LANGUEDOC-ROUSSILLON ».

Par sa logique même, comme dans une espèce de fuite en avant, la réforme territoriale actuelle va

accroître la compétition entre territoires alors qu'il faudrait plus de coopération. De ce fait, elle n'apporte pas de réponses aux problèmes essentiels comme la satisfaction des besoins, l'emploi, le pouvoir d'achat, le mieux vivre ensemble.

La conception centralisée voire autocratique du pouvoir se voit renforcée. La traduction de ces politiques sur le territoire de Midi-Pyrénées conduit à une remise en cause d'un équilibre déjà fragile du territoire régional : le risque de concentration des activités et donc de l'emploi sur l'aire métropolitaine toulousaine s'accompagne d'une réorganisation des Services Publics supprimant les structures de proximité (en nombre et en compétences).

Pour résumer, les salariés de Midi-Pyrénées et leur famille se voient imposer une façon de vivre, au travail comme dans leur vie quotidienne, dictée par des considérations bien étrangères à l'intérêt général et au progrès social. Au final, le risque existe d'un enclavement profond de notre région, pénalisant l'activité économique et la vie des habitants.

On le sait, il n'y aura pas de développement économique sans services publics, et inversement. Le territoire n'est plus une donnée externe à côté de l'économique, nous sommes plus dans une logique économique de coproduction (ex. : enjeux de la formation, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la qualité de vie, des infrastructures...). La question

Réforme territoriale

« inverser la politique actuelle »

du « territoire » est bien un enjeu essentiel pour l'avenir. Et c'est dans ce contexte que la CGT développe, dans une approche territoriale, une démarche de relance industrielle liant « industrie – service – service public ». Contrairement à ce que l'on voudrait nous faire croire, nous ne sommes pas face à une réforme institutionnelle, mais à un choix de société. La CGT doit continuer à se positionner à partir de la réponse aux besoins du territoire et des populations dans le cadre du service public.

Métropoles, intercommunalités, fusions des conseils régionaux et des services régionaux de l'Etat, etc, inquiètent et mécontentent légitimement les agents et les usagers.

La CGT doit être force de proposition pour reconquérir un service public efficace, au plus près des usagers, et disposant des moyens nécessaires à ses missions. Son développement est plus une question politique qu'une question de « fusion - regroupement ». Il s'agit bien d'un choix politique de réduire ou de développer les politiques publiques, puis de savoir qui réalise les missions publiques.

La réforme territoriale, même si nous n'en partageons, ni la forme ni le

fond, ne peut-elle pas s'accompagner d'un développement du service public ? L'enjeu est bel et bien pour nous de réussir à créer le rapport de force pour inverser la politique actuelle.

Il faut exiger l'ouverture d'un processus de discussion inscrit dans la durée, avant toute prise de décision avec les citoyens, les élus, les agents et les organisations syndicales.

En tout état de cause, la rupture avec les politiques d'austérité est plus que jamais nécessaire. Ces politiques échouent partout en Europe. Elles plombent durablement notre économie et affaiblissent notre démocratie.

La CGT propose une autre organisation territoriale qui redonne sens et force à la démocratie, qui porte l'exigence du développement humain comme objectif prioritaire de l'action publique, qui s'appuie sur le service public et la Fonction publique comme outils garants et de la satisfaction des besoins de la population dans le respect de l'intérêt général et de l'égalité républicaine. La construction du rapport de force pour définir ce que doit être le développement en Midi-Pyrénées et en Languedoc-Roussillon et quels sont les moyens pour y répondre est une priorité pour nos deux Comités régionaux. Pour se faire, plusieurs rencontres ont déjà eu lieu, une journée d'étude commune aura lieu le 28 septembre prochain sur cette question-là et pour discuter et réfléchir à l'avenir des comités régionaux dans la CGT.

Une journée d'étude confédérale est programmée sur cette question-là le 29 octobre prochain.

La dimension territoriale doit permettre de construire des ambitions revendicatives en territoire et de travailler leur cohérence nationale. Il nous appartient de peser pour imposer des choix profitables aux salariés et à leur famille.

LES DEUX QUESTIONS DE FOND QUI SONT AUJOURD'HUI POSÉES À LA CGT EN TERRITOIRE SONT LES SUIVANTES :

- De quelle activité CGT avons-nous besoin ?
- De quel outil CGT avons-nous besoin pour la mettre en place ?

Car il s'agira bien de reconstruire un outil régional à partir d'une vision commune et partagée, recherchant l'efficacité, pour répondre aux besoins de tous : syndicats, UL, UD, salariés et citoyens.

L'activité régionale doit apporter une valeur ajoutée et les comités régionaux doivent être porteurs de grands projets territoriaux, autour des filières, pour pouvoir travailler ces dichotomies « Grande région / proximité », « Emplois / chômage », « salaires / coût du capital », etc ...

La CGT a toujours présente au cours des 120 dernières années, actrice principale de la vie sociale de ce pays, ne doutons pas qu'encore une fois, elle sera exacte au rendez-vous !





Egalité d'accès aux soins : Intervenir d'urgence ? C'est vital !

Quoi qu'en dise la Ministre M. TOURAINE, le rapport remis et publié en juillet dernier par le Dr GRALL n'épargnera pas la Région Midi-Pyrénées.

Au motif de faire des propositions concernant « la territorialisation des activités d'urgences », celui-ci décline un plan d'actions dans lesquelles figure la transformation de certains services d'urgences en Centres de Soins Non Programmés (CNSP).

Ainsi, il y est préconisé, entre autre mesures, « d'éviter la présence inutile de médecin » sur des périodes ou des structures à faible activité globale...

Concrètement, il s'agirait de reconsidérer la pérennité des services d'urgence qui n'atteignent pas le seuil des 8000 à 10000 passages par an...

En Région Midi-Pyrénées, ce sont 6 départements sur 8, et 10 établissements de santé (8 publics et 2 privés) qui seraient concernés car ne répondant pas aux seuils d'activités des services d'urgences, tels que préconisés par le Dr GRALL!

En fait, il s'agit d'un nouveau rapport dont le seul objectif est de réaliser des économies (plan d'économie de 3 milliards d'euros) sous couvert d'une prétendue mauvaise gestion des urgences!

Avec ces propositions, les nombreuses inégalités territoriales d'accès aux soins au sein de la région (liées notamment à une configuration géographique particulière et aux mesures de restrictions budgétaires) vont se creuser.

En outre, de nombreuses maternités sont également sur la sellette: Lourdes est en passe de fermer ses portes, Millau et St-Affrique font l'objet de discussions autour de projets d'avenir plus qu'incertains... Après les maisons de naissances sans gynécologue obstétricien, voici venu le temps des urgences sans urgentiste!

Il y a URGENCE à ouvrir un vrai et grand débat public pour aborder comment, pour quoi, et avec qui les missions de service public de santé doivent être rendues le plus efficacement!

S'agit-il de répondre à des contraintes budgétaires et économiques ou améliorer les soins, la prévention auprès de la population et sauver des vies grâce aux services d'urgences? Pour la CGT, sans conteste, le service public hospitalier libéré de contingences marchandes est le seul moyen de répondre à ces missions et garantir l'égalité d'accès aux soins sur tout le territoire!

De plus, la Loi Santé et les nouvelles formes de coopération, telles que les

Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT), vont conduire à une désorganisation de l'offre de soins. Les impacts sur les organisations de travail, les conditions de travail et l'emploi sont induits par la « rationalisation » inscrite dans les objectifs des GHT. Inévitablement, les conséquences sur l'offre et la qualité des soins seront ressenties.

La Coordination Régionale et le Comité Régional CGT appellent les salarié-e-s, avec les usagers et la population, à se mobiliser pour exiger le maintien de ces services d'urgence et maternités menacés, sacrifiés sur l'autel de l'austérité.

Avec la CGT, exigeons ensemble une offre sanitaire, médico-sociale et sociale publique qui réponde aux besoins de la population de la région Midi-Pyrénées, en replaçant l'humain au centre du dispositif.

Toulouse, le 7 septembre 2015.

Assises Régionales des élus et mandatés



Jeudi 22 et vendredi 23 octobre 2015
Salle du confluent à Portet-sur-Garonne (31).

JEUDI 22 OCTOBRE 2015

- 8 h 30 Accueil
8 h 50 Mot de bienvenue du Maire de PORTET-SUR-GARONNE
9 h 00 Introduction Secrétariat Régional
9 h 20 **1re Table ronde**
Pourquoi une charte de l' élu et mandaté CGT ?
D. MEZIN (UD 09),
T. BERONNE (mandaté CGT Form. Pro),
Y. LEQUENTREC (CESER)
10 h 30 Pause
10 h 50 **2e Table ronde**
Des élus et mandatés CGT pour gagner mais la CGT syndicat d'élus ou syndicat de masse ?
F. DOUSSEAU (UD 65),
F. LEMAIRE (UD 82),
A. MILLAN-DONDELLI (UD 81)
12 h 00 REPAS fraternel

- 14 h 00 **3e Table ronde**
Elus et mandatés CGT à tout les niveaux en région (Entreprise, Département, Profession, Région) : quelle stratégie syndicale ?
Exemple Santé Travail Handicap
15 h 10 Pause
15 h 30 **4e Table ronde**
Election TPE 2016 et enjeux : 3 millions de salariés, 10 % du salariat
Quelle démarche CGT pour quelle ambition CGT ?
M. CHAY (CFD TPE),
G. PAVAN (CPRIA),
E. CANTARUTTI (UD 32)
16 h 40 Restitution de l'enquête nationale SECAFI par Y. GAY : les représentants du personnel sont-ils protégés des risques psychosociaux ?
17 h 10 Fin des travaux

VENDREDI 23 OCTOBRE 2015

- 8 h 30 Accueil
9 h 00 Introduction Institut CGT d'Histoire Sociale : 70 ans de la Sécu, 70 ans des CE, 120 ans de la CGT Histoire des élus et mandatés CGT
9 h 20 **5e Table ronde**
NVO bimédia, un outil CGT au service des élus et mandatés avec
A. NATON (NVO)
10 h 30 Pause
10 h 50 **6e Table ronde**
Réforme Territoriale et élus et mandatés : Quels besoins CGT pour Vivre et Travailler partout en Midi-Pyrénées ?
C. CAUBERE (UD 31),
C. POMIES (FDSAS),
NAVARRO J. (UD 65),
D. GISTAU (UD 12)
12 h 00 Conclusion, proposition et perspectives - *Secrétaire Régional*, L. PASTRE
12 h 30 Photo des 250 participants
12 h 40 Apéritif et repas fraternel



Assemblée Générale du CSIR PYREMED

L'Assemblée Générale du CSIR PYREMED s'est tenue le mercredi 8 juillet 2015 à Portbou.

L'Assemblée Générale a validé un plan de travail pour les deux années à venir et la mise en place de groupes de travail sur :

- La mobilité des travailleurs et le travail transfrontalier ;
- La santé ;
- Les conditions de travail et santé au travail ;
- Les transports.

PLAN DE TRAVAIL 2015 – 2017 :

I- Intégrer la CTP.

Au cours du dernier mandat et ce malgré les textes Européens clairs et précis (Code de Conduite européen sur l'association dans le cadre des Fonds Structurels et d'Investissement européens, publié le 7 janvier 2014) et plusieurs rencontres avec les responsables de la Communauté de Travail des Pyrénées nous en sommes toujours écarté.

Nous devons imposer notre présence au sein des travaux de la CTP. Au sein de celle-ci nous devons faire valoir nos propositions sur les priorités du projet INTERREG- V A Espagne/France/Andorre.

Nous avons toute notre place pour travailler sur : l'axe prioritaire n° 1 « Dynamiser l'innovation et la com-

pétitivité » mais aussi l'axe prioritaire n° 4 « Favoriser la mobilité des biens et des personnes » ou encore l'axe prioritaire n° 5 « Renforcer les compétences et l'inclusion au sein des territoires ».

Cela devient une de nos priorités pour 2015-2017.

II- Analyse du Travail Transfrontalier et de la mobilité.

Partant du constat de la perte de l'EURES sur notre territoire, mais aussi de la difficulté à connaître la réalité du travail transfrontalier, notre 2e objectif sera de mieux comprendre pour agir.

Cela passe par une demande de la mise en place d'une structure « Observatoire » au sein de la CTP. Structure qui aura les moyens de connaître et comprendre la réalité du Travail Transfrontalier (âge, formation, branches d'activités, etc.) ce qui nous permettra de travailler en réseau avec les autres acteurs du travail comme les services de l'emploi, les conseillers EURES et les universités.

Cette demande est liée à notre intégration dans la gouvernance de la CTP. En effet cette structure ne pourrait pas exister sans les partenaires sociaux réunis au sein du CSIR PYREMED.

Le programme POCTEFA présenté par la CTP est d'un montant de 189 millions d'€ pour la période

2014-2020. Il existe donc des « possibilités » pour travailler sur les aspects de mobilité avec la création de cette structure.

III- La Formation Syndicale commune.

Il existe une culture et des engagements différents entre les syndicats du CSIR quand à l'accueil et l'accompagnement des travailleurs européens en déplacement professionnel de chaque côté de la frontière. Ces syndicats membres du CSIR souhaitent acquérir une base commune pour pouvoir de chaque côté de la frontière recevoir et suivre les travailleurs qui nous sollicitent.

Le CSIR engagera ses membres qui le souhaitent sur une formation au cours de ce mandat. Il faudra rechercher cette formation au niveau de la CES ou de l'ETUI.

A défaut il sera pris modèle sur des modules existants parmi les syndicats et revus en commun.



Assemblée Générale du CSIR PYREMED

A l'issue de l'Assemblée Générale du CSIR PYREMED une déclaration a été adoptée à l'unanimité:

DÉCLARATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CSIR PYREMED

Les syndicats réunis à Portbou le 8 juillet 2015 dans le cadre de l'assemblée générale du conseil syndical interrégional Pyrénées Méditerranée

Exposent:

1. Que les politiques d'austérité développées par l'Union Européenne sont le mauvais chemin pour sortir de la crise et accroissent les différences en Europe. La perte de cohésion sociale menace et affaiblit le projet européen.
2. Que l'Etat de bien être, fondement du modèle social européen garant des droits fondamentaux des travailleurs et des citoyens européens, est aujourd'hui menacé par la réduction des budgets publics, par les processus de privatisation, ainsi que par la faiblesse du budget européen;
3. Que la remise en cause du dialogue social, la logique de la compétitivité à la baisse des salaires et la détérioration des conditions de travail dans l'Europe ont pour

conséquence une pression insupportable sur les travailleurs ainsi mis en concurrence.

4. Que la culture du dialogue social, qui a enrichi historiquement la démocratie en Europe et a permis d'élargir et d'approfondir la cohésion et le progrès social est aujourd'hui affaibli par l'absence de reconnaissance du rôle à jouer par les partenaires sociaux.
5. Que ces éléments nourrissent la montée de l'intolérance et le recul de la solidarité, faisant apparaître des tendances xénophobes et même racistes qui nous rappellent de sombres moments de l'Histoire de l'Europe.

Déclarent:

1. Que dans l'esprit de Walter Benjamin, mort à Portbou au début de la seconde guerre mondiale, l'état d'exception ne peut pas devenir la règle en Europe. Nous le constatons actuellement avec la précarité qui condamne le peuple grec.
2. Consultations populaires comme le référendum grec sont un des éléments de la démocratie et par conséquent, doivent être respectées.
3. La coordination des politiques économiques en Europe dans le cadre de l'union monétaire ne peut jamais aller contre les droits des citoyens au travail digne.

Cette coordination doit assurer la continuité des politiques publiques et sociales pour l'accès aux services publics de qualité et le respect des droits fondamentaux.

4. L'Europe nécessite un plan d'investissement tel que proposé par la CES et une politique économique qui ne soit pas orientée que par la réduction de la dépense publique. Elle nécessite une harmonisation des politiques fiscales. En effet, la concurrence fiscale à la baisse et la tolérance à la fraude et l'évasion fiscale empêchent l'émergence d'un modèle social européen juste et fort.
5. La concurrence entre travailleurs se développe aussi dans le cadre de la libre circulation des personnes et des services. Il faut donc garantir au niveau européen le principe: « les mêmes conditions de travail pour le même travail dans un même lieu de travail » pour agir contre toute forme de discrimination au travail.
6. Les pouvoirs publics et les syndicats doivent se donner les moyens et les outils pour accompagner, voire surveiller et contrôler, la mobilité des travailleurs. Celle-ci peut être un moyen de renforcer la cohésion sociale en Europe s'il n'y a pas de pression sur les salaires et sur les conditions de travail.

Prochaines sessions de formation CGT à l'IRT :

DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL EN MIDI-PYRÉNÉES ET PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

2 jours - lundi 2 et mardi 3 novembre 2015

Contenu :

De fermetures d'usines en plan de licenciements, de nombreuses filières industrielles sont fragilisées. Présentation des causes et des modalités du phénomène de désindustrialisation à partir de la situation de Midi-Pyrénées et en intégrant le rôle des pôles de compétitivité. Cependant, à distance critique des approches fatalistes, il s'agit de montrer qu'il existe aujourd'hui d'autres solutions syndicales réalisables et crédibles pour le développement de l'industrie.

Public concerné :

Responsables syndicaux des professions et interprofessionnels ; Membres du Comité Régional ; Conseiller-es économiques, sociaux et environnementaux.

LE « LEAN » MANAGEMENT DANS LE SECTEUR PRIVÉ ET LES SERVICES PUBLICS

2 jours - lundi 30 novembre et mardi 1er décembre 2015

Contenu :

Le « Lean », système d'organisation du travail cherchant à éradiquer toute forme de gaspillage, vise à augmenter la productivité. Mais il s'applique souvent au prix d'une altération des conditions de travail et d'une perte du métier pour les salariés et les fonctionnaires. Cette formation permet aux IRP de s'informer sur le Lean, de forger leur analyse critique sur ces méthodes, de se doter de moyens pour préserver la santé au travail dans leur entreprise ou leur service public.

Public concerné :

Responsables syndicaux des professions et interprofessionnels ; Membres du Comité Régional.

